



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/1/1/Add.2
5 juillet 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL À
COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ POUR
L'APRÈS-2020
Première réunion
Nairobi, 27-30 août 2019

NOTE DE SCÉNARIO

Note émanant des coprésidents, MM. Francis Ogwal (Ouganda) et Basile van Havre (Canada)

I. INTRODUCTION

1. Lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, nous avons été désignés pour assurer la coprésidence du processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Nous sommes honorés d'avoir été choisis par les Parties pour assumer ces fonctions en vue de servir la Convention et touchés de la confiance que les Parties nous ont ainsi témoignée. Nous attendons avec intérêt l'occasion d'œuvrer avec vous tous dès maintenant et ce jusqu'à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Kunming (Chine), où le cadre sera présenté en vue de son adoption. En qualité de coprésidents, nous ne ménagerons aucun effort pour faire en sorte que le processus dans lequel nous nous engageons reflète les besoins énoncés dans la décision 14/34. À cette fin, nous espérons pouvoir compter sur votre appui et votre coopération, alors que nous cheminons ensemble sur cette voie. Nous sommes conscients du fait que d'éventuelles discussions difficiles nous attendent, mais nous demeurons convaincus qu'ensemble nous parviendrons à surmonter les difficultés qui se présenteront et à soumettre un cadre de la biodiversité pour l'après-2020 quasi définitif au président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

2. Afin de faciliter les débats, nous publierons avant chaque réunion du groupe de travail à composition non limitée des notes de scénario qui préciseront la manière dont se dérouleront les ordres du jour des réunions. Nous espérons que ces notes aideront les participants à se préparer pour les réunions du groupe de travail et qu'elles faciliteront nos discussions. Dans cet esprit, nous avons préparé la présente note afin de décrire nos attentes et la manière dont nous envisageons les travaux au cours de la première réunion du groupe de travail.

3. Nous souhaitons vous encourager à attirer notre attention sur toute question ou préoccupation concernant le processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dès que possible, afin que nous puissions travailler de concert pour trouver la meilleure voie à suivre. À cette fin, au cours de la première réunion du Groupe de travail, nous serons à disposition avant et après les séances pour des rencontres avec les délégués. Par ailleurs, nous collaborerons étroitement avec le Bureau de la Conférence des Parties qui, comme d'habitude, se réunira régulièrement pendant la semaine. À cet égard, toute question ou préoccupation peut également nous être transmise par le biais de vos représentants régionaux du Bureau.

4. À sa quatorzième réunion, la Conférence des Parties a déterminé que le Groupe de travail se réunirait au moins deux fois au cours de la période intersessions. À la lumière des travaux nécessaires et des besoins que vous avez exprimés, des arrangements ont été pris pour tenir au minimum trois réunions.

Nous sommes reconnaissants à la Chine, grâce à laquelle une réunion additionnelle pourra être tenue qui n'était pas prévue dans le budget de base. Ainsi, la première réunion du Groupe de travail est l'une de trois réunions planifiées du Groupe de travail. Cependant, nous reconnaissons également le fait qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'avoir plus d'occasions de discuter de l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Par conséquent, nous modifierons le plan de travail au besoin et dans la mesure du possible.

II. OBJECTIF DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

5. L'objectif de la première réunion du Groupe de travail est de lancer l'examen de la portée, de l'architecture et du contenu du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur la base du processus de consultation entrepris à ce jour et des soumissions reçues jusqu'à présent. Nous prévoyons que cette première réunion sera principalement axée sur la recherche d'une compréhension commune des divers éléments du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sur l'exploration de la portée et des principaux blocs de contenu du cadre. Le Groupe de travail devra également convenir de son plan de travail pour la période précédant la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

6. La première réunion du Groupe de travail entreprendra ses travaux sur la base de trois documents de fond :

- a) Un rapport sur les consultations entreprises et les soumissions reçues;
- b) Un texte émanant des coprésidents sur les éventuels éléments et la portée du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- c) Un plan de travail proposé pour l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

III. OUVERTURE DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

7. La première réunion du Groupe de travail débutera le 27 août 2019, à 10 heures. Après une brève cérémonie d'ouverture, nous inviterons les représentants régionaux à prononcer leurs allocutions et les organisations présentant les points de vue collectifs des peuples autochtones et des communautés locales, de la société civile, de la jeunesse, des organisations de femmes, et du monde des affaires à faire de même. Un maximum de six minutes sera accordé pour chaque allocution. Suite aux allocutions d'ouverture, nous présenteront nos réflexions sur les résultats du processus de consultation entrepris depuis la quatorzième réunion de la Conférence des Parties et sur les soumissions reçues. Après quoi nous débiterons l'examen officiel de l'ordre du jour de fond pour le Groupe de travail.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX

8. Les débats au cours de la réunion du Groupe de travail auront lieu en séance plénière. Les séances plénières adopteront une formule semblable à celle utilisée par les organes subsidiaires au titre de la Convention.

9. Étant donné que seules trois réunions du Groupe de travail sont prévues, il importe de faire un usage judicieux de notre temps. À cette fin, et afin de pouvoir entendre toutes les Parties intéressées et les observateurs, la durée des interventions en séance plénière se limitera strictement à trois minutes pour les Parties individuelles ou les observateurs individuels, et à cinq minutes pour les groupes régionaux ou les groupes d'observateurs. Une horloge sera affichée dans la salle, et une fois que le temps alloué sera expiré, les microphones seront désactivés. Cette approche est semblable à celle adoptée au cours des réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

10. Pour certaines questions plus spécifiques, nous pourrions décider d'établir des groupes de discussion. Ces derniers seraient convoqués lorsque la séance plénière n'est pas réunie et seraient présidés par des représentants choisis par nous parmi les délégués présents. La participation aux groupes de discussion, sauf décision contraire, serait ouverte aux observateurs, comme c'est le cas du processus de

convocation des groupes de contact dans les réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Les résultats des groupes de discussion nous seront transmis et, à notre tour, nous les mettrons à la disposition de la plénière par le biais de la page Web de la réunion. S'il y a lieu, le(s) président(s) des groupes de discussion peut/peuvent également présenter des rapports à la plénière. Des informations sur les thèmes des groupes de discussion, le lieu et l'heure de leurs réunions et leur(s) président(s) seront annoncées en séance plénière. Pas plus de deux groupes de discussion ne se réuniront simultanément.

V. RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

11. Le Groupe de travail devra compléter les travaux de sa première réunion au plus tard le 30 août 2019, à 18 heures. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail adopte formellement un texte sur la portée et le contenu du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les résultats seraient plutôt intégrés au rapport sur la réunion et seraient utilisés comme base pour des consultations et soumissions ultérieures, et pour éclairer les travaux des réunions futures du Groupe de travail. Il s'agit de la même approche que celle adoptée par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages lors de l'élaboration du Protocole de Nagoya. Néanmoins, nous recommandons que le Groupe de travail adopte une conclusion sur son futur plan de travail et sur toute autre question qu'il estime nécessaire.

VI. SÉANCE D'INFORMATION INFORMELLE PAR LES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE TRAVAIL

12. Une séance d'information informelle sur le Groupe de travail aura lieu en marge de la onzième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui se tiendront à Montréal (Canada), en novembre 2019. Cette séance d'information fournira une mise à jour sur les progrès réalisés et permettra d'entendre les points de vue des participants.

VII. DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

13. La deuxième réunion du Groupe de travail aura lieu en février 2020, à Kunming (Chine). Elle entreprendra ses travaux sur la base des résultats de la première réunion et des résultats des processus de consultation entrepris entre les première et deuxième réunions (comprenant les soumissions ultérieures émanant des Parties et parties prenantes), ainsi que des conclusions pertinentes de la onzième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques. Nous publierons une mise à jour des coprésidents sur la portée et le contenu éventuels du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui tiendra compte ces apports.

VIII. TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

14. La troisième réunion du Groupe de travail se tiendra en juillet 2020. Elle entreprendra ses travaux sur la base des résultats des première et deuxième réunions et des résultats des processus de consultation entrepris jusque-là (y compris les soumissions), ainsi que des conclusions pertinentes de la onzième réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes, des vingt-troisième et vingt-quatrième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Nous publierons une mise à jour des coprésidents sur la portée et le contenu éventuels du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui tiendra compte ces apports.

15. Nous attendons avec grand intérêt de travailler avec vous lorsque nous nous réunirons à Nairobi, et de poursuivre notre cheminement collectif vers la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à Kunming (Chine).

